

Votants : 70

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 14 juin 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 20 juin 2022

FINANCES ET FISCALITÉ - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAU, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Marie-Christelle BOUCHERY à Sophie BOUTRIT, Yamina BOUDAHMANI à Gérard LEFEVRE, Christelle CHASSAGNE à Dominique SIX, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Noélie FERREIRA à Mélina TACHE, Marcel MOINARD à Thierry DEVAUTOUR, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Florent SIMMONET à Elmano MARTINS, Johann SPITZ à Jacques BILLY, Lydia ZANATTA à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents :

Annick BAMBERGER, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LIAIGRE, Sophia MARC, Rose-Marie NIETO, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Claude BOISSON, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, Guillaume JUIN, Corinne RIVET BONNEAU.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 20 JUIN 2022

FINANCES ET FISCALITÉ - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les instructions budgétaire et comptable M57, M4, M43 et M49,

Vu la délibération n°6-12-21 du 13 décembre 2022 adoptant le budget primitif 2022,

Vu la délibération du 20 juin 2022 approuvant le Compte Administratif 2021,

Vu la délibération du 20 juin 2022 relative à l'affectation des résultats 2021,

Le budget supplémentaire est une étape particulière du cycle budgétaire ayant notamment pour objet de reprendre les résultats antérieurs dans les comptes de l'année, d'informer l'assemblée des reports de fonctionnement et d'investissement effectués sur 2022, tout en représentant également l'occasion d'ajuster certaines prévisions budgétaires.

En cohérence avec les arbitrages 2022 du budget primitif, nous devons poursuivre notre objectif de maintenir notre autofinancement afin de préserver notre capacité à investir pour le territoire.

Néanmoins, ce début d'année 2022 a été notoirement impacté par les évolutions tarifaires des énergies (carburant, électricité) et de manière plus générale par le niveau d'inflation répercuté sur les fournitures et prestations.

Aussi, pour respecter notre trajectoire de stabilité, ce budget supplémentaire a été construit dans une volonté de consolider l'autofinancement en **redéployant des crédits en interne** pour financer certaines dépenses nouvelles et **de recourir à la dynamique des recettes pour honorer les dépenses contraintes mentionnées ci-après** :

- **Les incidences directes de l'augmentation du coût des énergies.** La CAN présente dans son projet de Budget supplémentaire de fortes évolutions en la matière **avec + 1,059 M€ sur le budget Principal** (+ 0,689 M€ électricité/gaz et 0,370 M€ carburant), **+ 0,587 M€ sur le budget Assainissement** (+ 0,557 M€ d'électricité ; 0,030 M€ carburant), **+ 0,218 M€ au BA EAU, soit au total + 1,864 M€ de crédits nouveaux liés au surcoût énergétique** ;
- **Les incidences indirectes liées à l'inflation et l'augmentation des matières premières sur les nouveaux marchés ou les révisions des marchés en cours.** Cela occasionne de fortes tensions sur l'activité déchets (+ 0,646 M€), sur la DSP transport (+ 0,245 M€), sur le budget SEV (+ 0,095 M€ - fournitures).

- **L'évolution des dépenses de personnel liée à des décisions nationales.** Des réformes statutaires et des revalorisations de rémunération (mesures catégorielles pour les agents de catégorie C, rehaussement du SMIC) occasionnent l'inscription complémentaire de 0,283 M€ sur le chapitre 012. Ces contraintes externes s'imposent au pilotage de la dépense RH mené par les services de la CAN, dans un contexte de débat national sur une possible revalorisation à venir du point d'indice, unité de base de calcul de la rémunération des agents publics.

Par ailleurs, sur le budget Principal, il faut noter la simplification du mode de refacturation des mutualisations avec la Ville de Niort (Cf. délibération précédente) qui modifie la lecture des inscriptions budgétaires. Au total, un montant de 3,6 M€ en dépenses est déduit du chapitre 014 relatif au versement des Attributions de Compensation, équilibré par une minoration des recettes (remboursement au chapitre 70) pour ce même montant.

En définitif, la dynamique des rentrées fiscales permettent à la CAN de préserver son autofinancement malgré les zones de risques en matière de dépenses contraintes (énergies, dépenses de personnel, etc.). Notons ainsi la résilience de notre territoire en matière d'activités et de développement qui nous permet d'encaisser un montant de recettes fiscales nouvelles de + 1,415 M€ (dont + 0,993 M€ de CVAE contrairement à la tendance nationale confirmée de - 4% ; + 0,337 M€ de TEOM...).

En matière d'investissement, les crédits proposés en ajustements prennent en compte les reprises des excédents dans les différents budgets et intègrent des opérations immobilières, nécessaires à l'exercice des compétences de la CAN. Les différents budgets affichent une réduction des emprunts inscrits au BP.

La CAN ayant un vote au chapitre de ces budgets, il est joint une balance facilitant la lecture des inscriptions de l'année 2022 pour chacun des six budgets.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte le Budget Supplémentaire de l'exercice 2022 du budget Principal et des budgets annexes, tels que présentés dans les maquettes budgétaires ci-jointes.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 70

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué